RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE ANNEXE 2 : RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour décision

La présente note expose les informations issues de l'enquête sur les mécanismes de gouvernance du Partenariat mondial. Le questionnaire a été envoyé au Conseil d'administration le 8 février 2013 et l'enquête a été clôturée le 22 février 2013.

Conclusions préliminaires

1. Rôle du Conseil d'administration

- La plupart des rôles et responsabilités du Conseil d'administration, tels que définis dans la Charte, sont jugés importants, à l'exception de la supervision de la Réunion du Partenariat et de la contribution aux rencontres de l'UNESCO.
- Demande générale d'une poursuite de l'effort du Conseil pour situer son action à un niveau plus stratégique.
- La performance du Conseil est considérée comme « moyenne » dans de nombreux domaines et jugée perfectible, notamment en ce qui concerne la supervision financière ; l'accent devrait être mis sur les résultats et la gestion des risques, ainsi que sur la promotion, la mobilisation des ressources et le renforcement des liens entre les partenaires.
- Une question centrale se profile tout au long de l'enquête : celle de trouver un bon équilibre et d'obtenir de meilleurs résultats, d'une part, au plan des devoirs fiduciaires et de contrôle du Conseil en tant que gestionnaire du Fonds du GPE, d'autre part au niveau du partenariat (c'est-à-dire en tant que forum permettant aux partenaires de nouer un dialogue et de renforcer le fonctionnement du partenariat).

2. Taille/composition du Conseil

- Les réponses sont très partagées.
- Les groupes constitutifs africains réaffirment la nécessité de diviser Afrique 2 en deux groupes d'une taille plus facile à gérer.
- Les autres sont nombreux à estimer qu'il serait prématuré d'ajouter des sièges sans avoir d'abord essayé d'apporter un meilleur appui aux groupes des pays en développement partenaires.
- Quelques répondants sont d'avis que l'ouverture à de nouveaux partenaires (notamment à des partenaires n'apportant pas de contribution financière) n'est pas justifiée.
- Beaucoup signalent la nécessité de trouver des moyens nouveaux pour impliquer de nouveaux partenaires en dehors du Conseil (communautés de pratiques, Réunion du Partenariat, etc.).

3. **Fonctionnement des groupes constitutifs**

- La plupart des répondants savent ce qui est attendu des membres du Conseil et des membres des groupes constitutifs.
- Beaucoup signalent avoir du mal à obtenir dans les temps impartis des retours d'information satisfaisants de la part des entités composant leur groupe.
- Les membres du Conseil étant très sollicités, il convient de trouver des moyens de leur apporter un meilleur appui, notamment pour la préparation des réunions du Conseil.

4. **Rôle des comités du Conseil**

- Réponses très riches.
- L'idée de création de nouveaux comités permanents rencontre un accueil partagé : certains y sont fermement opposés tandis que d'autres sont favorables à de nouveaux comités, notamment dans la perspective de renforcer la supervision des résultats et de la responsabilité fiduciaire.
- Avis partagés sur l'idée de mise en place d'un Comité exécutif, soutenue par ceux qui sont favorables à de nouveaux comités permanents.
- La plupart des répondants estiment que le Comité consultatif financier doit continuer à assurer l'examen des requêtes de financement pour la mise en œuvre des programmes et que cette tâche ne doit être confiée ni à un autre comité ni à un organe technique.

- L'idée de continuer à faire appel à des comités *ad hoc*, en fonction des problèmes qui se posent pour faciliter les discussions du Conseil, est bien accueillie.

5. **Prise de décision**

- Environ deux-tiers des répondants estiment que les mécanismes de décision en présentiel fonctionnent bien.
- Conscience d'un besoin de souplesse des mécanismes de prise de décision hors des réunions en présentiel, mais, parallèlement, soutien de l'idée d'une détermination à l'avance des types de décisions pouvant être prises hors de ces réunions.
- Expression d'une frustration par rapport aux téléconférences et à la faible participation des pays en développement.
- L'idée de mise en place d'un Comité exécutif recueille à peu près autant de pour que de contre.

6. **Rôle du Secrétariat**

- Accord général sur le fait que les rôles définis dans la Charte sont importants mais que dans de nombreux domaines l'efficacité est faible et qu'une amélioration est nécessaire.

Informations générales sur les réponses

Nombre total de réponses complètes[1] : 41 (38 en anglais, 3 en français)

[1] Beaucoup de questionnaires ont été commencés et renvoyés avec des réponses aux trois premières questions seulement (seules questions signalées comme obligatoires) et sans réponses substantielles. Ces questionnaires n'ont pas été pris en compte dans les résultats.

Types de répondants

Fonction au sein du Partenariat	Pays donateurs	Pays en développement	OSC	Organismes multilatéraux	Entreprises ou fondations privées	Secrétariat	Autre	Total
Membre/membre suppléant actuel du Conseil	8	5	3	1	1	s.o.	s.o.	18
Ancien membre/membre suppléant du Conseil	2	1	0	0	1	s.o.	s.o.	4
Membre du CCF (ancien ou actuel)	5	1	1	2	1	s.o.	s.o.	10
Membre d'un groupe constitutif	3	1	0	0	0	s.o.	s.o.	4
Secrétariat	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3	s.o.	3
Autre[2]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2	2
Total	18	8	4	3	3	3	2	41

Nombre d'années de collaboration avec le Partenariat

Moins d'un an	6	Plus de deux ans mais moins de cinq ans	12
Plus d'un an mais moins de deux ans	8	Plus de cinq ans	13

[2] La Présidente du Conseil d'administration et la Présidente du CCF se sont placées dans la catégorie « Autre ».

Le taux de réponse est globalement bon : 18 membres du Conseil (plus la Présidente), 10 membres du Comité consultatif financier (CCF) (plus la Présidente du CCF) ont répondu. **Toutefois, les réponses n'émanant pas de tous les groupes constitutifs du Conseil d'administration, les résultats ne rendent compte que des observations des personnes ayant répondu et ne peuvent être considérés comme le reflet des avis du Conseil dans son ensemble. En l'état, les réponses représentent néanmoins une intéressante contribution aux travaux du groupe de travail sur la gouvernance (GWG), permettant notamment d'identifier les points de blocage et de hiérarchiser les problèmes à traiter, sans pour autant être considérées comme des « instructions » du Conseil.**

Partie I : Rôle du Conseil d'administration

Pour pouvoir traiter d'autres questions (taille, rôle des comités, mécanismes de prise de décision, etc.), il est essentiel que le GWG commence par cerner le rôle du Conseil.

La Charte, principal document de gouvernance du Partenariat mondial, commence par affirmer que « Le Conseil d'administration est l'organe directeur suprême du Partenariat mondial pour l'éducation », avant d'énoncer certaines des responsabilités du Conseil.

Comme on peut le voir ci-dessous, les répondants approuvent généralement la plupart des fonctions déjà décrites dans la Charte. Un point particulier en rapport avec le « renforcement des liens » est mentionné ci-dessous — il porte sur la nature partenariale du Partenariat mondial.

Sur un plan général, les répondants estiment que le rôle du Conseil, tel que défini dans la Charte, devrait se limiter aux domaines suivants :

- définition des politiques et des stratégies (objectifs compris) ;
- contrôle financier (sur le Fonds du GPE, y compris le budget du Secrétariat) ;
- promotion et mobilisation des ressources ;
- supervision de la gouvernance (Président compris) ;
- supervision des résultats et des performances (ce qui n'est pas le cas pour le moment) ;
- supervision de la gestion des risques (ce qui n'est pas le cas pour le moment).

Les dispositions relatives au contrôle de la Réunion du Partenariat et aux contributions aux rencontres de l'UNESCO, qui ne sont pas jugées particulièrement pertinentes par les répondants, devraient probablement être supprimées.

Notation des rôles et responsabilités du Conseil énoncés dans la Charte

Il était demandé aux répondants d'indiquer un degré d'importance et d'efficacité pour chacune des responsabilités du Conseil énoncées dans la Charte. Les résultats sont présentés ci-dessous sur une échelle de 0 à 5, où o correspond à « sans objet » (pour le degré d'importance) et à « pas du tout » (pour l'efficacité), 1 étant la note la plus basse et 5 la plus haute.

1. Définition des stratégies et politiques - Charte : Le Conseil d'administration définit les politiques et les stratégies du Partenariat mondial pour l'éducation.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	0	1	3	35	39	2

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	1	9	19	10	39	2

La grande majorité des répondants juge qu'il s'agit de l'un des plus importants rôles du Conseil d'administration tandis que la note la plus souvent donnée pour l'efficacité est de « 4 ». Une personne indique : « Le Conseil obtient des résultats raisonnablement bons en matière de stratégie et de plan, compte tenu de la difficulté et de la complexité du processus de mise en œuvre qui devrait être mené plus efficacement ».

2. <u>Définition des objectifs annuels</u> - Charte : Le Conseil d'administration examine et approuve les objectifs annuels du Partenariat mondial pour l'éducation.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	0	1	16	21	38	3

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
1	1	3	8	19	7	39	2

La plupart des répondants jugent qu'il s'agit d'un point très important, qui est globalement bien traité. Une personne pose la question suivante dans les commentaires : « Qu'entendez-vous par « objectifs annuels du GPE ? Nous avons les objectifs du Plan stratégique ».

3. <u>Prise de décisions financières</u> - Charte : Le Conseil d'administration détermine les décisions de financement des fonds fiduciaires du Partenariat mondial pour l'éducation, en surveille l'utilisation et s'assure qu'ils sont employés conformément aux objectifs et politiques du Partenariat mondial pour l'éducation (y compris ceux qui sont définis dans le document pertinent sur la gouvernance des fonds fiduciaires), selon les recommandations des comités établis par le Conseil d'administration le cas échéant.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	0	9	14	16	39	2

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	1	6	15	11	6	39	2

La plupart des répondants jugent que ce rôle est important mais que l'efficacité doit être améliorée. Une personne précise : « La supervision financière est bonne, suite à la réunion du Conseil de novembre à Paris, où beaucoup plus d'informations ont été présentées sur ce point ».

4. **<u>Supervision du Secrétariat</u>** - Charte : Le Conseil d'administration donne des instructions au Secrétariat, examine et approuve ses objectifs annuels, ses résultats, son personnel, son budget et son programme de travail.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	2	11	13	13	39	2

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	1	7	12	11	6	37	4

La plupart des répondants jugent que ce rôle est important mais à un moindre degré que les autres domaines. Une personne précise dans les commentaires que « donner des instructions au Secrétariat n'est important que dans le cadre d'autres responsabilités du Conseil ».

5. **<u>Activités de sensibilisation</u>** **-** Charte : Le Conseil d'administration défend la cause du Partenariat mondial pour l'éducation, mobilise des ressources et propose des réponses aux grands problèmes mondiaux ou nationaux de politiques et de ressources qui freinent les avancées vers les objectifs de l'Éducation pour tous.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence réponse
0	0	5	4	11	19	39	2

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	3	11	12	10	3	39	2

Beaucoup jugent cette fonction importante mais pas particulièrement bien traitée. Les commentaires exprimés n'expliquent pas cette position.

6. **<u>Mobilisation des ressources</u>** **-** Charte : cf. ci-dessus.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	6	5	10	18	3	2

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	4	10	10	12	3	38	2

Comme pour les activités de sensibilisation, la plupart des répondants estiment que cette fonction est importante mais que les performances doivent être améliorées.

7. **<u>Mandater des groupes de travail et les superviser</u>** - Charte : Le Conseil d'administration mandate les groupes de travail et les équipes de projet selon les besoins ; il assure la supervision de leur travail pour garantir le respect des termes de leur mandat et du calendrier convenus.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
1	1	3	16	13	5	38	2

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	3	14	16	6	39	2

Cette fonction obtient une note « moyenne » tant pour l'importance que pour l'efficacité. La même personne dont le commentaire est cité ci-dessus à propos du Secrétariat a indiqué que ce rôle n'était important qu'en rapport à d'autres fonctions du Conseil.

8**.** **<u>Renforcement des liens entre les partenaires</u> : -** Charte : Le Conseil d'administration s'attache à renforcer les liens entre les différents partenaires du Partenariat mondial pour l'éducation en développant les moyens de communication et de collaboration.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	3	6	13	12	5	39	2

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	4	11	12	10	2	39	2

Les réponses sont partagées en ce qui concerne l'importance de cette fonction qui est globalement jugée « moyenne ». Une personne précise que « le Conseil pourrait s'attacher davantage à renforcer les liens entre les partenaires du GPE, notamment en ce qui concerne l'examen de questions controversées, de manière à rationaliser les discussions du Conseil.

9. **<u>Supervision du Président</u> -** Charte : Le Conseil d'administration donne des instructions au Président et approuve ses objectifs annuels, ses résultats, son personnel, son budget et son programme de travail.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	2	8	13	16	39	2

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	1	7	11	16	4	39	2

Un grand nombre de répondants estiment que ce rôle est important tandis que l'efficacité est jugée moyenne. Une personne formule le commentaire suivant : « la Présidente actuelle est très proactive et ne reçoit pas beaucoup d'instructions du Conseil ; il faudrait potentiellement se demander si le Conseil ne devrait pas donner plus activement des instructions à la Présidente ».

10. <u>Supervision de la Réunion du Partenariat</u> - Charte : Le Conseil d'administration supervise la préparation de la Réunion du Partenariat.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
4	8	11	11	3	2	39	2

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
6	5	10	5	6	3	35	6

La plupart des répondants estiment que ce rôle n'est pas particulièrement important (en fait, certains jugent même qu'il est sans objet). Une personne déclare que ce rôle n'est pas pertinent.

11. <u>Contribution aux réunions de l'UNESCO</u> - Charte : Le Conseil d'administration apporte sa contribution aux rencontres annuelles du Groupe de haut niveau de l'UNESCO sur l'Éducation pour tous.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
6	9	5	8	5	4	37	4

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
8	10	8	5	0	4	35	6

La plupart des répondants estiment que ce rôle n'est pas particulièrement important (en fait, certains jugent même qu'il est sans objet). Une personne déclare que ni le Conseil ni ses membres ne lui semblent bien placés pour apporter une contribution aux réunions de l'UNESCO au nom du GPE.

12. <u>Divers</u>

Un résumé des commentaires écrits formulés sur le rôle du Conseil dans le cadre de l'enquête est donné ci-dessous.

a. Ajouts aux rôles et responsabilités du Conseil suggérés dans le cadre de l'enquête

La liste ci-dessous reprend certaines des suggestions d'addition aux fonctions du Conseil, à examiner par le groupe de travail :

- suivi et évaluation de l'efficacité globale des politiques et programmes du GPE ;
- surveillance de la reddition des comptes et de la transparence en matière d'allocation et d'emploi des fonds alloués aux pays en développement partenaires ;
- promotion d'une combinaison d'approches appropriées de gouvernance et de partenariat visant à optimiser l'impact du partenariat ;
- examen des résultats passés (rapport annuels, résultats nationaux, évaluations, etc.) ;
- discussion et suivi des risques.

b. Avis relatifs au degré d'efficacité

S'agissant de l'efficacité du Conseil d'administration, on perçoit surtout un besoin d'amélioration du suivi de l'emploi des fonds et des résultats obtenus grâce à eux. En outre, la nécessité d'un soutien accru aux groupes constitutifs des pays en développement est soulignée. Les commentaires détaillés sont reproduits dans les documents joints.

Partie II : Taille/composition du Conseil

La question de la taille optimale du Conseil et de sa composition est d'une certaine façon liée à son rôle, qui fait l'objet de la section précédente. Comme le Conseil d'administration l'a exprimé dans sa décision, cette question doit être considérée comme prioritaire, une recommandation étant attendue pour la prochaine réunion en présentiel du Conseil, les 21 et 22 mai 2013.

Globalement, les réponses sont très partagées. L'enquête comprenait deux questions avec des réponses au choix sur ce sujet. Les résultats sont présentés ci-dessous.

Question 6 : Le Conseil d'administration comprend actuellement 19 groupes constitutifs, représentés chacun par un membre et un membre suppléant qui sont chargés de recueillir les points de vue des entités composant le groupe pour s'en faire l'écho lors des réunions du Conseil. Au vu de la nécessité d'améliorer et de renforcer en permanence le mode de fonctionnement des groupes constitutifs, laquelle des formulations suivantes reflète le mieux ce que vous pensez de la taille et de la composition du Conseil ?

Réponse	Nombre/Pourcentage
La taille et la composition du Conseil sont adéquates et n'ont pas besoin d'être modifiées	17/43 %
Le Conseil est d'une taille excessive et difficile ou impossible à gérer de ce fait	4/10 %
Les groupes sont insuffisamment représentés, et il conviendrait donc d'accroître la taille du Conseil	10/25 %
Autre avis	9/23 %

Question 7 : En l'état actuel des choses, le Conseil a décidé que les groupes constitutifs de pays en développement partenaires et de pays donateurs doivent disposer chacun d'un nombre égal de sièges et de voix (principe d'équité/équilibre). Laquelle des formulations ci-dessous reflète le mieux ce que vous pensez de cette décision et de son importance au regard de la composition du Conseil ?

Réponse	Nombre/Pourcentage
C'est une décision très importante, et elle doit servir de base pour toute modification apportée à l'avenir à la composition du Conseil	13/34 %
C'est une décision importante, mais sur laquelle le Conseil pourra revenir s'il n'est pas possible sans cela de répondre à d'autres besoins	14/37 %
C'est une décision qui n'a pas d'importance, et la taille actuelle des groupes constitutifs de pays en développement nécessite qu'on augmente leur représentation sans augmenter celle des groupes de pays donateurs	7/18 %
Autre avis	4/11 %

La réponse qui recueille le plus de suffrages est celle qui affirme que la taille et la composition actuelles sont plutôt satisfaisantes. Une proportion significative du Conseil estime qu'il devrait être élargi, certains notant dans les commentaires que cet élargissement est nécessaire pour assurer une représentation suffisante des pays en développement partenaires. Nombreux sont les répondants qui, sans être nécessairement favorables à un élargissement du Conseil, déclarent soutenir une redistribution des sièges pour une meilleure organisation des plus grands groupes. Quelques-uns souhaiteraient voir justifier l'adjonction éventuelle de nouveaux sièges et voudraient que soit notamment précisé en quoi un élargissement pourrait résoudre les problèmes actuellement rencontrés par les groupes constitutifs ou comment cet élargissement pourrait contribuer au partenariat dans son ensemble, d'autant que les problèmes d'efficacité du Conseil risquent de croître avec sa taille. Néanmoins, les avis relatifs au problème de la redistribution restent très partagés en termes d'équilibre et d'équité. Une personne indique que l'équilibre n'est pas réellement un problème, le Conseil agissant généralement sur la base du consensus et l'intérêt de siéger au Conseil étant de pouvoir exprimer son avis.

La question 9 de l'enquête demandait aux répondants de préciser si leurs réponses seraient différentes en cas de changement du rôle du Conseil. 25 personnes sur 32 (78 %) ont répondu « non » à cette question tandis qu'une part importante des 7 des personnes ayant répondu « oui » ont précisé que leur avis dépendrait du type de changement du rôle du Conseil.

Le paragraphe ci-dessous est un résumé d'autres commentaires formulés en réponse à la question 8 : **Veuillez fournir ci-dessous d'autres commentaires éventuels quant à la façon dont les points de vue des pays en développement partenaires, des donateurs nouveaux et émergents, du secteur privé et des fondations privées, ainsi que des organismes des Nations Unies, peuvent être représentés au sein du Partenariat, que ce soit par le biais du Conseil ou par d'autres moyens**.

Globalement : Plutôt qu'un élargissement du Conseil, de nombreuses suggestions évoquent d'autres moyens (réunions de partenariat, réunions régionales, communautés de pratique, etc.) permettant d'intégrer les avis de nouveaux partenaires dans le fonctionnement du partenariat[3]. La création d'un statut d'observateur est également suggérée, un répondant proposant cependant non pas de créer des sièges d'observateurs permanents mais d'inviter d'éventuels nouveaux membres à assister à des réunions en tant qu'observateurs en fonction des questions à l'ordre du jour. Une fois encore,

[3] Il est à noter que le § 4.1.5 de la Charte stipule que la Réunion du Partenariat a notamment pour objectif de « mettre un outil de communication à la disposition de toutes les parties qui ne sont pas incluses dans les groupes représentés au Conseil d'administration ».

l'accent est mis sur le besoin d'un soutien accru (tant logistique que financier) aux pays en développement partenaires pour faciliter leur participation.

Pays en développement partenaires : Les membres africains du Conseil signalent la nécessité de diviser le groupe Afrique 2, jugé trop grand. Une personne souligne qu'il faudrait définir clairement l'apport attendu des groupes constitutifs au sein du Conseil et montrer en quoi l'ajout d'un siège pourrait être positif pour le Conseil et pour le partenariat. Des preuves sont nécessaires : il ne suffit pas de dire que le groupe est grand ; les avis diffèrent énormément. D'autres notent que plutôt que d'ajouter des sièges il faudrait plutôt régler la question de la coordination interne pour les sièges des pays en développement et qu'un soutien supplémentaire aux groupes constitutifs des pays en développement partenaires est nécessaire. Un membre (pays en développement) suggère que la représentation des pays en développement se fasse au niveau non pas des ministres mais des directeurs pour qu'ils aient davantage de temps à consacrer à ce travail.

Sièges des Nations Unies : Quelques répondants ont indiqué que le siège de l'UNESCO et celui de l'UNICEF devraient être fusionnés et inclure d'autres organismes des Nations Unies. Une personne suggère que les organismes des Nations Unies aient un siège d'observateur sans droit de vote. Une personne suggère encore qu'une « preuve d'impact » soit demandée des organismes des Nations Unies avant qu'ils ne soient acceptés au Conseil.

Entreprises/fondations privées : Trois répondants se déclarent favorables à une division de siège entre le secteur privé et les fondations privées, sans exprimer de raison particulière. Une personne précise que les entreprises privées ne se considérant pas comme des bailleurs de fonds, au contraire des fondations privées, il est clair que leurs positions sont difficilement conciliables. Une autre personne déclare qu'il n'y a ni preuve ni argument justifiant la nécessité d'une division. Quelqu'un indique que les avis du secteur privé et des fondations privées n'apportant pas encore de contribution financière pourraient s'exprimer ailleurs qu'au Conseil (panel de haut niveau, sous-comités et groupe de travail technique, par exemple). Une autre personne suggère d'accroître la représentation du secteur privé et des fondations privées pour résoudre la divergence en matière de financement.

Donateurs émergents : Aucune réponse n'est favorable à l'idée de donner un siège d'administrateur aux potentiels donateurs nouveaux et émergents. Une personne souligne la nécessité de clairement définir les attentes du Partenariat vis-à-vis des donateurs nouveaux et émergents, ce qui aiderait à décider comment les inclure. D'autres déclarent ne pas penser qu'il soit indiqué de donner des voix au Conseil à des donateurs qui ne contribuent pas au Fonds du GPE. Un répondant précise qu'à son avis, l'objectif du GPE étant de trouver les fonds nécessaires pour les plans approuvés, il faut que les donateurs nouveaux et émergents fournissent des exemples concrets de leur engagement avant d'accéder à un statut de donateur à part entière. Il est admis que les donateurs nouveaux et émergents ont beaucoup à apporter au partenariat, pas nécessairement en termes de contributions financières mais en termes d'expérience et de connaissances. Leurs avis pourraient être recueillis dans d'autres instances que le Conseil.

Partie III : Fonctionnement des groupes représentés au Conseil

Partant de l'idée d'une possible amélioration du fonctionnement des groupes constitutifs, l'enquête comprenait une série de questions visant à identifier les problèmes rencontrés par ces groupes. Il apparaît clairement à la lecture des observations exprimées dans cette section que davantage pourrait être fait pour aider les groupes à étendre leurs consultations. Des ressources seront nécessaires au niveau du Secrétariat (ressources humaines et technologiques) pour assurer cette assistance.

Voici les réponses des 35 répondants à la question « **Comment noteriez-vous la contribution de votre groupe aux travaux du Conseil sur ces deux dernières années ? (sur une échelle de 1 à 5, où 1 = note minimale, et 5 = note maximale) »** :

Choix de réponse	Réponses/pourcentage
1	0
2	3 (9 %)
3	14 (40 %)
4	13 (37 %)
5	5 (14 %)

Quand ils sont interrogés sur les domaines d'amélioration possible, la plupart des répondants citent la coordination interne et soulignent la nécessité d'un soutien accru du Secrétariat (y compris en termes d'orientation). En outre, il est signalé que les travaux du Conseil favorisent trop l'axe opérationnel au détriment de l'axe stratégique.

S'agissant des principaux points de blocage, voici les réponses données à la question 14 : **Sur la question des facteurs susceptibles de faire obstacle au bon fonctionnement des groupes représentés au Conseil, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes ou non d'accord avec les formulations suivantes.**

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Total
Le rôle des membres et membres suppléants du Conseil est clairement défini.	0	6	23	7	36
Mon groupe est équipé comme il faut pour favoriser la contribution de tous ses membres aux délibérations et décisions du Conseil.	1	10	13	11	35
Je sais qui fait partie de mon groupe et dispose de coordonnées à jour sur chacune de ces personnes.	0	2	17	16	35
Les membres de mon groupe font part de leurs avis et observations sur les questions touchant au GPE quand on le leur demande.	1	15	9	9	34
Les éléments d'information diffusés avant les réunions du Conseil ou des comités sont suffisants pour me permettre de contribuer utilement à ces réunions.	1	6	24	4	35
Ces éléments d'information sont diffusés suffisamment à l'avance pour permettre des consultations adéquates au niveau de mon groupe.	1	14	17	3	35

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Total
La participation aux questions de gouvernance du GPE me pose des problèmes sur le plan linguistique.	18	13	4	0	35
J'ai suffisamment de temps pour m'acquitter de mes fonctions dans les structures de gouvernance du GPE en plus de mon travail ordinaire.	0	12	20	2	34

Il apparaît que les problèmes sont principalement liés aux délais de réception des documents, au temps nécessaire pour recueillir les avis des membres des groupes et à l'existence de systèmes de recueil de ces avis. Si la qualité des documents est généralement jugée acceptable, une personne déclare souhaiter à l'avenir davantage d'aide de la part du Secrétariat, de la Présidente ou de la Directrice générale sous la forme d'un signalement clair des questions importantes dans les courriels d'accompagnement (au lieu de recevoir simplement les documents). Globalement, les répondants connaissent le rôle d'un membre et d'un membre suppléant du Conseil et savent qui est dans leur groupe ; ils sont peu nombreux à rencontrer des problèmes linguistiques.

Un nombre significatif de répondants déclarent manquer de temps pour assurer leurs obligations en plus de leur travail ordinaire. Un répondant déclare employer deux personnes à plein temps sur le travail lié à la gouvernance du GPE. Un autre souligne que des délais supplémentaires sont particulièrement nécessaires pour le travail relevant de questions juridiques.

En outre, quelques commentaires évoquent l'utilisation de la technologie pour un meilleur soutien et une meilleure participation des groupes. Un répondant souligne toutefois l'existence d'une « fracture numérique », comme le montre le faible développement d'internet dans certains pays. Un membre africain déclare qu'une consultation correcte est impossible compte tenu du nombre de pays dans son groupe.

Partie IV : Rôle des comités du Conseil

Rôle du Comité consultatif financier

Le rôle du CCF est l'une des questions que le GWG se doit d'examiner, en particulier en ce qui concerne l'examen des requêtes de financement. L'étude Evans recommandait la mise en place d'un groupe d'experts techniques chargé d'examiner les requêtes (comme au FMSTP et à GAVI). Il est, par ailleurs, reconnu que la charge de travail du CCF est très lourde (et risque de s'accroître encore) et qu'il existe sans doute d'autres domaines dans lesquels la contribution du Conseil pourrait être nécessaire.

Globalement, les répondants sont favorables à ce que le CCF continue à se charger de l'examen des requêtes de financement. La plupart d'entre eux ne pensent pas que cet examen devrait être confié à un autre comité, et l'idée de création d'un groupe d'experts techniques recueille encore moins d'avis favorables. Tandis que les réponses sont partagées sur l'évaluation de la qualité de l'apport technique à l'échelon des pays, une forte majorité se prononce contre l'idée de demander au Secrétariat de présenter directement les recommandations relatives aux requêtes de financement.

Question 15 : Le Comité consultatif financier (CCF) a actuellement pour rôle de recommander des requêtes de financement pour la mise en œuvre de programmes à l'approbation du Conseil d'administration. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes ou non d'accord avec les formulations qui suivent.

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Total
Le CCF doit continuer d'avoir pour responsabilité, entre autres, d'examiner les requêtes de financement pour la mise en œuvre de programmes et de présenter ses recommandations au Conseil.	1	4	12	18	35
Les responsabilités du CCF doivent se cantonner à un rôle d'élaboration et de supervision des politiques du GPE au plan financier et programmatique, et un nouveau comité du Conseil doit être créé pour assurer l'examen des requêtes de financement.	10	17	7	1	35
L'examen des requêtes de financement pour la mise en œuvre de programmes et la présentation des recommandations correspondantes au Conseil devraient être du ressort d'un organe technique indépendant et non pas d'un comité du Conseil.	14	13	5	3	35
Un apport technique adéquat est assuré dans le cadre de l'élaboration des requêtes de financement pour la mise en œuvre de programmes à l'échelon des pays par le biais des Groupes locaux des partenaires de l'éducation et au moyen des procédures d'assurance-qualité du Secrétariat.	4	13	15	2	34
L'examen des requêtes de financement pour la mise en œuvre de programmes et la présentation des recommandations correspondantes au Conseil devraient être du ressort exclusif du Secrétariat.	22	13	0	1	36

Création de nouveaux comités permanents

L'étude comprenait la question suivante en rapport avec la création de nouveaux comités du Conseil : **Question 16 : Le CCF et le Comité d'éthique sont actuellement les deux seuls comités permanents du Conseil d'administration. Celui-ci reçoit d'autres contributions de groupes de travail dont les mandats sont limités (dans le temps et au regard de leurs domaines d'attribution). Pensez-vous qu'il soit nécessaire de créer d'autres comités permanents et, si oui, quels devraient être leurs domaines d'attribution et leurs liens vis-à-vis du CCF ?**

Sur les 25 réponses exprimées, 9 (36 %) sont contre la création de nouveaux comités permanents. La création de comité *ad hoc* recueille un certain soutien, notamment en vue d'une contribution au programme post-2015. Quelques répondants suggèrent une division du travail du CCF entre deux comités.

Voici certaines des idées de nouveaux comités permanents :

- financement des programmes d'activités mondiales et régionales
- suivi-évaluation/résultats
- finance et audit (prévision et gestion financières, fraudes et détournements, audits, diligence raisonnable (en particulier pour les nouvelles entités de supervision et de gestion))
- mobilisation des ressources
- comité exécutif
- comité de gouvernance
- comité de politique
- comité administratif

Partie V : <u>Prises de décisions</u>

Une majorité des répondants estiment que les mécanismes de prise de décision fonctionnent bien lors des réunions du Conseil en présentiel, même si certains indiquent dans les commentaires que les décisions sont parfois expédiées sans avoir été suffisamment débattues. Une personne souligne que les réunions en présentiel sont efficaces en raison de la fermeté de la Présidente.

Les répondants sont partagés en deux parties à peu près égales s'agissant de l'efficacité des mécanismes de prise de décision hors des réunions en présentiel. Il est noté que les pays en développement partenaires participent peu aux téléconférences et que ce mode de réunion est globalement difficile.

Si une forte majorité estime que le Conseil devrait se mettre d'accord à l'avance sur les types de décisions pouvant être prises en dehors des réunions en présentiel, un nombre de répondants presque aussi important estime que la Présidente et la Directrice générale devraient disposer d'une certaine latitude quant à la façon de solliciter les décisions du Conseil, ce qui semble quelque peu contradictoire. Ce besoin de souplesse est signalé dans les commentaires.

S'agissant de la délégation de pouvoir aux comités et au Secrétariat, les réponses sont également très partagées ; plus de réponses sont néanmoins favorables à une délégation aux comités qu'au Secrétariat. Il est signalé que toute délégation de pouvoir doit être clairement définie par écrit.

La mise en place d'un comité exécutif est accueillie de manière très partagée, 43 % des répondants déclarant ne pas être d'accord ou ne pas être du tout d'accord tandis que 57 % sont d'accord ou tout à fait d'accord. Une personne estime que la nécessité d'un comité exécutif n'est pas suffisamment démontrée.

Question 17 : Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes ou non d'accord avec les formulations qui suivent.

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Total
Les mécanismes de décision existants fonctionnent bien lors des réunions du Conseil en présentiel.	1	10	22	4	37
Les mécanismes de décision existants en dehors des réunions en présentiel (audioconférences et décisions par accord tacite) fonctionnent bien.	5	18	14	0	37

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord	Total
Le Conseil devrait se mettre d'accord à l'avance sur les types de décisions pouvant être prises en dehors des réunions en présentiel.	2	3	22	9	36
La Présidente et la Directrice générale devraient disposer d'une certaine latitude quant à la façon de solliciter les décisions du Conseil, en fonction des besoins.	0	9	20	6	35
Le Conseil devrait déléguer davantage de pouvoir de décision aux comités.	0	17	14	5	36
Le Conseil devrait déléguer davantage de pouvoir de décision au Secrétariat.	4	18	9	4	35
La mise en place d'un Comité exécutif composé d'une partie des membres du Conseil favoriserait un processus rationnel de prise de décision dans l'intervalle des réunions du Conseil en présentiel.	6	9	11	9	35

Partie VI : <u>Rôle du Secrétariat</u>

1. <u>Appui au Partenariat et aux organes de gouvernance</u> - Charte : Fournir un soutien au Partenariat, au Président, au Conseil d'administration, à ses comités, ses groupes de travail et ses équipes de projets pour les aider à remplir leurs rôles, à s'acquitter de leurs responsabilités et à poursuivre les progrès vers les objectifs stratégiques du Partenariat mondial pour l'éducation.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	1	1	8	28	38	3

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	2	8	15	11	36	5

Les répondants estiment que ce rôle est très important tandis que l'efficacité est jugée moyenne.

2. <u>Appui aux réunions</u> - Charte : Fournir des services d'appui et de coordination pour l'organisation des réunions du Partenariat mondial pour l'éducation, s'agissant notamment de la préparation de l'ordre du jour des réunions et de l'organisation des rencontres.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	0	4	12	22	38	3

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	0	3	15	18	36	5

Les répondants estiment que ce rôle est très important tandis que l'efficacité est jugée globalement bonne.

3. <u>Mobilisation des ressources</u> - Charte : Soutenir les efforts de mobilisation des ressources

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	1	0	6	12	19	38	3

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	1	3	15	9	8	36	5

Les répondants estiment que ce point est important mais que l'exécution pourrait être améliorée.

4. <u>Notification des données et communication</u> - Charte : Œuvrer avec tous les partenaires à la promotion de pratiques efficaces en matière de communication et de notification des données à tous les niveaux, notamment en renforçant la communication au plan national et en faisant en sorte que des messages clairs soient communiqués au plan international et dans les médias au sujet des progrès accomplis.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
1	0	3	7	10	17	38	3

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	2	9	15	7	3	35	6

Les répondants estiment que ce point est d'importance moyenne et que l'efficacité est vraiment faible. Il est à noter qu'une personne déclare que « Tout ce qui concerne les données est plus complexe en termes de rôles et de responsabilités et d'autres pourraient se charger de la communication à l'échelon des pays. Le Secrétariat ne peut tout simplement pas et ne doit pas avoir de budget pour ça ».

5. <u>Partage des enseignements de l'expérience</u> - Charte : Faciliter l'échange d'informations sur les enseignements tirés de l'expérience et les données provenant de pays en développement partenaires dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation en temps opportun.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	1	7	6	7	16	37	4

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	3	13	7	7	4	34	7

Tandis que la plupart des répondants estiment que ce rôle est très important, l'efficacité est globalement jugée faible. Une personne remarque qu'« en matière d'enseignements tirés de l'expérience, le Secrétariat devrait avoir un rôle de facilitateur et non pas être un acteur important du processus ».

6. <u>Appui aux processus nationaux</u> - Charte : Fournir une aide, si nécessaire, au GLPE et à l'Agence de coordination pour renforcer le processus au sein du pays, notamment de la manière suivante :

i. en prenant l'initiative de la collecte d'informations sur les processus nationaux conduisant à l'approbation du plan sectoriel de l'éducation, et en partageant ces données avec d'autres partenaires dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation ;

ii. en fournissant un appui qualitatif aux processus de planification et de suivi, s'agissant notamment de l'Examen sectoriel conjoint.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	1	3	9	25	38	3

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	2	9	10	10	4	35	6

La grande majorité estime que ce point est très important alors que l'efficacité est jugée faible à moyenne. Une personne indique que le Secrétariat doit reconsidérer les ressources actuellement allouées à l'appui des Groupes locaux des partenaires de l'éducation. Une autre estime que la qualité du soutien aux pays est variable.

7. <u>Suivi des informations sur le financement de l'éducation</u> - Charte : Collecter, suivre et échanger, entre partenaires, des informations de portée mondiale et nationale sur l'ensemble des montants et des sources de financement liés à la réalisation des plans d'éducation approuvés.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	2	2	11	7	15	37	4

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	5	6	14	5	5	35	6

Ce rôle est jugé moins important que les autres et l'efficacité est jugée faible.

8. <u>Appui au Conseil dans le processus de proposition de financements</u> - Charte : Appuyer le Conseil d'administration et ses comités dans le processus de proposition de programmes au titre du fonds fiduciaire du Partenariat mondial pour l'éducation ; fournir des informations financières exactes ; soutenir le Conseil et ses comités dans le suivi de l'utilisation des ressources des fonds fiduciaires du Partenariat mondial pour l'éducation conformément aux objectifs et aux politiques du Partenariat (y compris le document pertinent des fonds fiduciaire).

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	0	5	16	17	38	3

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	2	9	14	10	35	6

Il s'agit à nouveau d'un domaine perçu comme important dans lequel les performances sont jugées moyennes.

9. <u>Supervision du décaissement par des mesures de sauvegarde</u> - Charte : Aider le Conseil d'administration et ses comités à superviser le décaissement efficient et efficace des fonds fiduciaires du Partenariat mondial pour l'éducation avec un niveau approprié de mesures de sauvegarde et d'éthique de responsabilité.

Degré d'importance

0	1	2	3	4	5	Total	Absence de réponse
0	0	0	3	15	20	38	3

Degré d'efficacité

0	1	2	3	4	5	Total	Absence

							de réponse
0	1	4	10	14	6	35	6

Il s'agit à nouveau d'un domaine perçu comme important dans lequel l'efficacité est jugée moyenne.

10. <u>Traitement des questions de politiques, de données, de capacités et de finances</u> - Charte : Faciliter la coordination des efforts déployés par le GPE pour traiter les questions et les priorités en matière de politiques, de données, de capacités et de finances.

Degré d'importance

0	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Total**	**Absence de réponse**
1	1	4	9	9	12	36	5

Degré d'efficacité

0	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Total**	**Absence de réponse**
1	3	8	12	6	6	36	5

Les avis sont partagés sur l'importance de ce domaine ainsi que sur l'efficacité dont il bénéficie. Il est à noter que ce rôle est la motivation principale de la création des AMR. L'un des répondants signale ne pas comprendre ce que cela signifie.

11. <u>Divers</u>

Les suggestions d'additions portent sur le suivi et l'évaluation ainsi que sur les comptes rendus de résultats (qu'il est possible d'intégrer dans des dispositions existantes), la mise en œuvre du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance/allocation des fonds (peut-être trop détaillé), le travail avec les nouvelles ES et EG et le soutien à leur apporter (à noter que ce point est traité d'un point de vue général dans le Document du fonds du GPE).

Partie VII : <u>Rôle du Président</u>

Résultats de l'enquête : un problème technique a malheureusement été rencontré sur cette partie de l'enquête ; pour une raison indéterminée, les réponses quantifiées n'ont pas pu être analysées. Les observations issues des commentaires sont présentées ci-dessous.

- Le rôle du Président doit rester concentré sur la direction politique, la représentation, la mobilisation des ressources, la supervision des réunions du Conseil d'administration du GPE. La création d'un poste de vice-président serait appréciée. Celui-ci pourrait assister le Président et permettre un meilleur équilibre de représentation des différentes catégories de membres du Conseil (en respectant par exemple une alternance Nord/Sud entre le Président et le vice-président). Il est dommage que pour le moment aucune répartition claire n'ait été proposée entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur général car il y a peu d'occasions de clarifier leurs rôles respectifs. C'est une question à traiter d'urgence.

- Je pense que ce point doit être clarifié. Il me semble que le Directeur général est le DG du Secrétariat et non du partenariat. D'ailleurs il serait utile d'avoir un DG du partenariat. Les rôles et responsabilités seraient plus clairs.

- Le rôle de Président ne peut être considéré sans référence à celui du Directeur général. Les réponses ci-dessus présupposent que la Directrice générale assumera la responsabilité de certaines des fonctions d'ordre opérationnel jusque-là assurées par la Présidente.

Partie VIII : <u>Divers</u>

Vous trouverez ci-dessous toutes les réponses à la demande suivante : **Veuillez nous faire part ci-dessous des observations que vous pouvez avoir à formuler sur d'autres aspects touchant aux structures de gouvernance du GPE qui méritent selon vous d'être traités et qui ne sont pas couverts dans ce questionnaire d'enquête.**

- L'enquête a été très bien conçue !
- Le rôle de gouvernance du Conseil d'administration du GPE par rapport au Conseil des administrateurs de la Banque mondiale n'est pas abordé dans cette enquête ; c'est un point qui n'est pas clair pour les membres du Conseil.
- Un formidable travail a été accompli. La représentation fait honneur au partenariat. Il faut qu'il y ait un document à signer par les donateurs et les partenaires pour garder une trace de leurs programmes et intérêts multilatéraux et bilatéraux. L'existence même du partenariat est justifiée par le fait de laisser une trace de ces programmes et de répondre aux besoins des systèmes éducatifs et des apprenants. Actuellement, ces programmes ont trop d'influence. Il serait plus prudent (et cela entraînerait un gain de crédibilité) que le Secrétariat soit financé à partir de l'enveloppe générale, soit totalement responsable devant le Conseil d'administration et n'ait pas la possibilité d'accepter des contributions bilatérales pour les programmes.
- Principaux enjeux : - que le Conseil soit représentatif du point de vue du partenariat tout en ayant la possibilité de prendre des décisions de manière efficace ; la création d'un comité exécutif chargé des décisions en cours d'année pourrait être une solution. - Engagement réel des pays en développement partenaires et des ONG du Sud : comment renforcer leur participation ?
- En tant que pays en développement bénéficiaire d'un financement du GPE nous tenons à féliciter la structure de gouvernance du GPE pour les efforts déployés pour diriger et coordonner l'action mondiale en faveur d'une éducation de bonne qualité au bénéfice de tous les garçons et filles en accordant une priorité à ceux qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables.
- Prendre conscience que chaque partenaire du GPE doit mieux aligner la présence au Conseil sur sa présence dans le cadre de la mise en œuvre sur le terrain. Pour y parvenir, il serait judicieux d'avoir une connaissance approfondie des déplacements/contacts prévus par le Secrétariat, ce qui permettrait de meilleurs repérages internes avec les partenaires/donateurs et garantirait le renforcement du partenariat sur le terrain.
- Je pense qu'il faudrait améliorer les relations entre la présidence, l'ensemble du Conseil et le Secrétariat et je suppose (ou du moins j'espère sincèrement) que c'est ce qui va se produire avec la nomination de la nouvelle Directrice générale. J'estime également que les décisions soumises au Conseil doivent être mieux cadrées et il faut qu'au cours des réunions du Conseil, il soit clair que la Directrice générale contribue à l'élaboration et à la finalisation de ces décisions.
- Répartition claire des rôles entre la Présidente et la Directrice générale.
- Le suivi de l'emploi des financements du GPE et la supervision de leur utilisation de manière efficace et efficiente sont des points qui ne sont traités qu'indirectement. Il n'apparaît pas clairement dans la gouvernance du GPE où et comment ces points sont traités.
- Le Secrétariat doit avoir un rôle actif de soutien des Groupes locaux des partenaires de l'éducation et de soutien des groupes constitutifs des pays en développement : il s'agit là de priorités. Une nouvelle division du travail entre la Directrice générale et la Présidente sera la bienvenue.
- Veuillez réétudier votre approche de la conception de la gouvernance et la rendre plus souple et moins centralisée. Il y a actuellement peu d'occasions de participation volontaire, ce qui

devrait être une composante essentielle du GPE. Oui, il est nécessaire d'avoir un Conseil et un processus strict en matière de finances, mais il faut aussi une gouvernance qui soit adaptée aux buts poursuivis au-delà des travaux liés aux finances.

- Comment la visibilité du GPE devrait-elle être renforcée à l'échelon des pays ? Les Groupes locaux des partenaires de l'éducation sont composés de bailleurs de fonds qui ont leurs propres stratégies d'aide locale, même si elles reposent sur les Plans stratégiques pour l'éducation des pays. De ce fait, malgré leur contribution aux requêtes de financement pour la mise en œuvre des programmes, ces partenaires ont davantage tendance à œuvrer à la réalisation des objectifs fixés dans leurs plans qu'à s'engager en faveur d'un plan externe comme celui du GPE. Ce hiatus regrettable a des implications en matière d'attribution au GPE des résultats obtenus. Les activités du GPE sont attribuées aux ES/EG ou celles-ci se les attribuent. Il faut que cette situation change et l'appropriation nationale doit être prise au sérieux pour obtenir une meilleur visibilité du GPE dans les pays. Le manque de visibilité risque à terme de nuire à la mobilisation des ressources car la fatigue pourrait s'installer et minimiser les résultats et les impacts. Si les pays en développement partenaires s'approprient les processus du GPE avec l'appui du Secrétariat, la visibilité du GPE en sera tout simplement accrue au niveau local.
- Il sera difficile de trouver un consensus sur les mécanismes de gouvernance tant que les divergences de vue actuelles sur la nature et la finalité du GPE n'auront pas été réglées. Cette enquête aura comme importante conséquence annexe de permettre de faire le point sur ces diverses opinions et leurs implications sur les changements potentiels en matière de gouvernance.
- Promouvoir la compréhension des organes de gouvernance du GPE auprès de tous les groupes constitutifs.
- L'efficacité du CCF n'est pas étudiée dans cette enquête mais mériterait d'être examinée plus avant. La division des rôles et responsabilités entre DG et Président est présentée et le rôle du Président est délimité. Le rôle du DG n'est toutefois pas présenté. Il serait intéressant de récapituler les fonctions qu'avait précédemment le Chef du secrétariat et de repérer les écarts éventuels avec la nouvelle structure car c'est l'efficacité du Secrétariat qui est en jeu.